

### SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NO 0482/04/24

#### AVIS PUBLIC POUR DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM concernant le second projet de résolution no 0482/04/24 en vertu du règlement relatif aux <u>projets particuliers de construction</u>, <u>de modification et d'occupation d'un immeuble</u> no 4305.

#### AVIS PUBLIC est donné, par les présentes :

- QUE suite à une assemblée publique de consultation tenue le 29 avril 2024 relativement au projet de résolution no 0415/04/24 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 », le conseil de la Ville de Drummondville a adopté un second projet de résolution portant le no 0482/04/24 et ayant pour effet :
- d'autoriser l'usage « 5533 Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles » faisant partie de la classe d'usages (C-6 (commerce de service pétrolier), l'usage « Restaurant » faisant partie de la classe d'usages (C-2 (commerce local), et l'usage « Lave-auto » à titre d'usage accessoire à l'usage « Station libre-service » à l'intérieur de la zone industrielle I-1162 et plus particulièrement sur un terrain situé à l'intersection de la route 139 et la rue Marie-Guérin-Lajoie;
- d'augmenter la largeur maximale de 2 entrées charretières donnant vers la route 139;
- d'augmenter la largeur maximale d'une allée de circulation à double sens avec stationnement à 90°;

La zone industrielle I-1162, à l'intérieur de laquelle se trouve le terrain visé, inclut approximativement des terrains situés en bordure et au nord-ouest de la route 139 de part et d'autre de la rue Marie-Guérin-Lajoie.

- QUE ce second projet de résolution contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës dans le but qu'une résolution contenant lesdites dispositions soit soumise à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;
- **QU'**une demande ayant pour effet de modifier les dispositions de la présente résolution peut provenir des personnes intéressées de la zone visée I-1162 de même que des zones contiguës H-1163, C-1161, I-1157-1, I-1158-1, I-1159-1, I-1161-1 et I-1164.
- QUE la zone visée et les zones contiguës concernées par le présent second projet de résolution sont montrées au plan ci-dessous, faisant partie intégrante du présent avis.



### SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NO 0482/04/24

## AVIS PUBLIC POUR DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Page 2 de 2

Toute demande concernant l'un de ces objets aura pour effet qu'une résolution contenant l'une de ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone visée et des zones contiguës d'où provient une demande valide concernant ladite disposition;

- QUE pour être valide, toute demande doit :
  - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
  - être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21);
  - être reçue à l'hôtel de ville, au Service du greffe au plus tard le 11 mai 2024;

(Un formulaire à cet effet peut être obtenu à l'hôtel de ville, au Service du greffe)

- QUE les renseignements permettant d'établir quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus à l'hôtel de ville, au Service du greffe.

Toutes les dispositions du second projet de résolution pour lesquelles aucune demande valide n'aura été présentée à la Ville à l'intérieur du délai prescrit au présent avis pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

Le second projet de résolution no 0482/04/24 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

La résolution concernée aura pour conséquence, notamment, d'autoriser l'implantation d'une station-service avec dépanneur, un restaurant et un lave-auto sur un terrain situé à l'intersection de la Route 139 et de la rue Marie-Guérin-Lajoie.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 3 mai 2024.

Me Mélanie Ouellet GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT



# SECOND PROJET DE RÉSOLUTION ZONE VISÉE ET ZONES CONTIGUËS RELATIVES AU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION

